

37

Chaunoy

31 & 33, rue Belmer

M Dequise

Le Secrétariat Général a été
par son avis d'accueillir
Affaire sans suite.

I097 R

PARIS, le 24/6/47

CHAUNY

Copie

Monsieur ISTRIA,

Acquisition d'un
immeuble endommagé
par faits de guerre.

Suite à ma note du 24 Avril der-
nier.

En raison des dispositions de l'ar-
ticle 3 de la loi du 30 Mars 1947, M. le
Secrétaire Général vient de faire sa-
voir qu'il n'était pas d'avis de donner
suite au projet d'acquisition de l'im-
meuble sis 31/33 Rue Belmer, à Chauny,
endommagé par faits de guerre.

Je vous prie de prendre note que
cette affaire ne comporte pas d'autre
suite.

Le Chef du Domaine

"....."

Paris, le 3 Juillet 1947

Copie à Monsieur FRAILLION à St. Quentin
pour prendre note.

Une déclaration de sinistre a été
déposée au M.R.U. à Laon.

Si celui-ci réclamait le dossier
de dommages, je le renseignerais au su-
jet de la suite donnée à cette affaire.

Copie à MM. ISTRIA

Le Chef de la Subdivision

FOCKEU.

des Travaux et Approvisionnements

PARIS, le 24/6/47

IQ97 R

Copie

CHAUNY

Monsieur ISTRIA,

Acquisition d'un
immeuble endommagé
par faits de guerre.

Suite à ma note du 24 Avril der-
nier.

En raison des dispositions de
l'article 3 de la loi du 30 Mars 1947,
M.le Secrétaire Général vient de faire
savoir qu'il n'était pas d'avis de don-
ner suite au projet d'acquisition de
l'immeuble sis 31/33 Rue Belmer, à
Chauny, endommagé par faits de guerre.

Je vous prie de prendre note que
cette affaire ne comporte pas d'autre
suite.

Le Chef du Domaine

"...."

Paris, le 3 Juillet 1947

Copie à Monsieur FRAILLION à St.Quentin
pour prendre note.

Une déclaration de sinistre a été
déposée au M.R.U. à Laon.

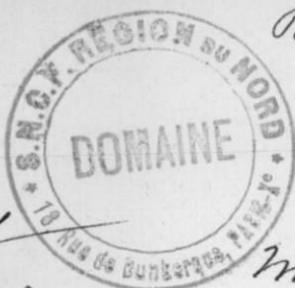
Si celui-ci réclamait le dossier
de dommages, je le renseignerais au
sujet de la suite donnée à cette affai-
re.

Le Chef de la Subdivision

Copie à MM. ISTRIA des Travaux et Approvisionnements
FOCKEU



Paris, le 24/6/47



1097 R

Chauny

Monsieur Istria,

acquisition
d'un immeuble
endommagé
par faits de guerre.

Suite à ma note
du 24 avril dernier.

En raison des dispositions
de l'article 3 de la loi du 30
mars 1947, M. le Secrétaire
général vient de faire savoir
qu'il n'était pas d'avis
de donner suite au projet
d'acquisition de l'immeuble
sit. 31/33. rue Belmer, à
Chauny, endommagé par
faits de guerre.

~~voir~~

D
25 JUN 1947
#

Je vous prie de prendre
note que cette affaire ne
comporte pas d'autre suite.

Le Chef du Domaine

[Signature]

2/7/47

Copie à Mmes Fraillon
p^r Guentier
pour prendre note

Une déclaration de ministre
a été déposée au S.R. U., à
Lyon.

Si celui-ci réclamait le don
de dommages, je le renseignerais
au sujet de la suite donnée
à cette affaire.

Copie à M. M. Jutra
Fackel

A renvoyer à M. Fackel #1 #1 #1 #1

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

MINISTÈRE
DE LA RECONSTRUCTION
ET DE L'URBANISME.

ACCUSÉ DE RECEPTION

d'une déclaration de sinistre d'un immeuble d'habitation (1).

N° 21751
(À porter par le service.)

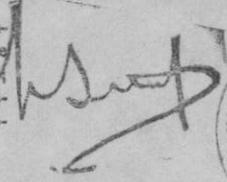
Nom du propriétaire : S. N. C. F.

Prénoms :

Immeuble: sis rue Belmar, n° 31 et 33 -
à Channy (dép^t de P'Aisne).

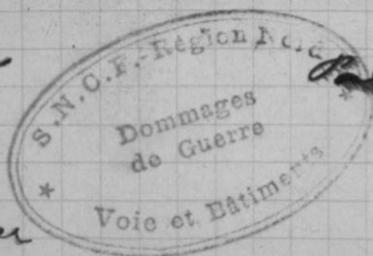
Le délégué départemental
du Ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme,

(1) La qualification d'immeuble d'habitation résulte de la déclaration produite; elle n'engage pas l'Administration quant aux textes applicables à l'immeuble.



D
17 JUL 1947

Demander, s'il y a
des dommages
à l'annuaire
Aéronautique
31 et 33, rue Belvue



Paris 7-1-47

Monsieur Fraillon

à quinquante

Votre note du 20/5/47 -
Le M. Deguise a déposé un
dossier D. G. aux leg. Vous
en avez signé la date et
le n° (dossier par le M.R.U.) -

Le Chef de la Subdivision
des Travaux et Approvisionnements

VBNV 3

Monsieur Istria

Chief de la subdivision des T.A. Paris

Suite à votre note ci-dessus.

Le dossier déposé porte le N° 97.412
(Délégation départementale du MRU
à Laon)

Nous n'avons pu avoir la date du
dépôt.

L'Ingénieur de la Voie

D
17 JUIN 1947

honorable, maître
regardé à
l'annuaire
Chambers
31 & 33, rue Belvoir

Paris 27. 1. 27

Monsieur Fraikin
à quinquante

Notre note du 20/11/27
L. M. Dequasi a répondu
à Monsieur de D. G. par les
mots suivants la date
de la note (donnée par le M. R. G.)

Acq^{on} Dequise.

A la date du 28 mai
1947, le Service du Contentieux
n'était pas encore saisi de
cette acquisition.

Déclaration faite

VB.NV03

Z. Quentin le 28/5/47

Domages de guerre

D

Immeuble situé
31-33 rue Belmer
à Gauny (seine)

Monsieur Istria (M. Focken)
Chef de la subdivision des T.A.
Paris.

1 -

ci joint en retour la fiche concernant
l'immeuble 31.33 rue Belmer à
Gauny -

Nous n'avons pas, jusqu'ici, été informé
de l'acquisition de cette maison -

Monsieur Deguise, propriétaire actuel
a bien fait le nécessaire pour la déclaration
du sinistre et le dépôt du dossier de
dommages de guerre -

La remise en état de cette habitation est
en voie d'achèvement.

22 MAI 1947

D

Retourner à
M. Focken
le 28/5

L'Ingénieur de la Voie
[Signature]

VBN.n.3

Ferrailles.

Marché Allard

N. 52.088.

du 8 Août 46.

S' Quentin, le

Monsieur le Chef
de la Subdivision des Ventes.
Service des Approvisionnements
100 Avenue de Suffren.

PARIS

Suite à la note VBN. du 3
Août 1946 de Monsieur Leclercq Chef de
la Subdivision des T.A. à Paris, je vous
adresse ci-joint en 2 exemplaires, copie d'
avis d'expédition de Ferrailles à la
Maison Allard.

L'Ingénieur de la Voie.

Dommages de guerre

IMMEUBLES SINISTRES ACQUIS A L'AMIABLE DEPUIS 1939

Fiche concernant l'immeuble situé
à Clamart (Seine)
rue Belair n° 31 & 33

n° d'ordre 37
acquis de
D.M. du

n° d'ordre (I.P. n°)
acquis de la Compagnie du Nord (application
de l'article 44 de la Convention du 31 août
1937) ème tranche

Déclaration de sinistre : Le nécessaire sera fait par la Section des D.G.

Dépôt du dossier de
dommages de guerre

- (1) ~~(fait par le précédent propriétaire - n° du dossier :)~~
(non fait par le précédent propriétaire - Le dossier sera cons-
titué et déposé par la Section des D.G. et les pièces ci-après
sont à lui fournir (en double si elles ne sont pas manuscrites
(dactylographies, tirages, etc.)) :
- a) plan de situation de l'immeuble sinistré
 - b) état descriptif D.G.5 (1 par bâtiment avec ses annexes)
 - c) devis estimatif des réparations à effectuer
 - d) les travaux étant terminés et s'il s'agit d'une simple
réparation sans modifications, mémoires, factures, notes
d'honoraires (ou relevés de dépenses) en remplacement du
devis estimatif
 - e) l'immeuble étant complètement détruit, projet de reconstruc-
tion (plan avec coupes, élévations et détail estimatif).
Peut être fourni ultérieurement, ne doit pas, en tout cas,
retarder l'envoi du dossier.

Dépôt du dossier justifi-
catif de dépenses (subor-
donné à la réalisation des
travaux)

- (1) ~~(fait par le précédent propriétaire -~~
(non fait par le précédent propriétaire - sera fait par la
Section des D.G. ; les pièces suivantes sont à lui fournir :
- factures
 - mémoires
 - notes d'honoraires (ou relevés de dépenses)

(1) biffer la mention inutile

Transmis à Monsieur Travailleur
Chef d'Arrondissement V.B. à Quantin

Prié de prendre note et retourner

Paris, le 7.5.1947

En retour à Monsieur ISTRIA
après avoir pris note

P. Quentin, le 20/5/47

Le Chef de la Subdivision
des Travaux et Approvisionnements

Travaux et Approvisionnements (Dommages de guerre)

L'Ingénieur de la Voie

Voici ffus
(pour autre aiguiser
viante)

Chamy

31 < 33, rue Belue

M. Dequise

Charmy
Bellevue

Aime
+ 31 x 33

37

—

—

Travailleur & opérateur

7. 5.

Le Chef de la S. A. C. C. C.
Trotone et Associés

DOMMAGES DE GUERRE

IMMEUBLES SINISTRES ACQUIS A L'AMIABLE DEPUIS 1939

Fiche concernant l'immeuble situé

à Chauny (ami)
Rue Beluech n° 31 et 33N° d'ordre 37
acquis de
D.M. duN° d'ordre (I.P. n°)
acquis de la Cie du Nord (application de
l'article 44 de la convention du 31 août
1937) trancheSection B } de la parcelle cadastrale
n° 594 }Date du sinistre 20 AOÛT 1944 Cause Bombardement aérienImportance des dégâts (1) (~~peu touché~~
fortement endommagé
(~~complètement détruit~~)Montant approximatif des dégâts : 570.000 FAvancement de la remise en état (1) (~~terminé~~
en cours) Date d'achèvement
(~~non entreprise~~) (probable : fin MAI 1947)Nature et usage de l'immeuble (1) (Immeuble d'habitation
(~~Immeuble à usage industriel~~
(~~Immeuble à usage commercial~~)

OBSERVATIONS :

Les réparations sont effectuées
sur les soins de l'actuel proprié-
taire de l'immeubleCHAUNY le 6 Mai 1947Le Chef de district
Chis

(1) Rayer les mentions inutiles.

Prière à Monsieur le Chef de district de Chauny de bien vouloir compléter
la présente fiche et de la retourner de suite et directement à M. FOCKEU, Inspecteur
Divisionnaire, Travaux et Approvisionnements (Dommages de guerre), 18 rue de Dunkerque
à Paris.

Paris, le 24 avril 1947



Chaurum
+
acquisition
d'un immeuble
endommagé par
faits de guerre

Monsieur Istria,

a tout est fait utiles, je
vous informe que nous
avons proposé à m. le Secré-
taire général l'acquisition
d'un immeuble sis 31
et 33. rue Belmer, à
Chaurum, endommagé par
faits de guerre.

L'acquisition comporte
le droit à la participation
de l'Etat dans les dépenses
de reconstruction de l'im-
meuble.

25 AVR. 1947

✱

Fait de renseignements
envoyé au Gl de
Chaurum le
28/4/47

Le Chef du Domaine

Hathey